

Procédure d'inscription et de réinscription Année universitaire 2020-2021

Merci de bien lire les instructions suivantes avant de vous inscrire ou réinscrire.

En cas de problème vous pouvez contacter le service de la scolarité à cette adresse : scolarite@paris-est.archi.fr

Pour information l'établissement est fermé au public depuis le lundi 16 mars 2020 ; les inscriptions et réinscriptions s'effectueront uniquement à distance.

La fermeture administrative pour la période estivale aura lieu du vendredi 24 juillet au soir au 31 août à 9 h.

Qui est concerné par cette procédure ?

Les étudiants qui ont été admis pour une entrée en :

- **Licence année 1, 2, 3**
- **Master année 1 et 2**
- **Structure et architecture M1**
- **DSA d'architecte-urbaniste**
- **PoCa Post-Carbone**
- **HMONP**

1. Avant l'inscription et réinscription

1.1 Attestation CVEC

C'est quoi ?

La CVEC¹ est la Contribution vie étudiante et de campus. La loi prévoit qu'elle est collectée par les Crous. La CVEC est destinée à favoriser l'accueil, l'accompagnement social, sanitaire, culturel et sportif des étudiants. Tous les étudiants s'inscrivant dans une formation dans l'enseignement supérieur, en formation initiale, doivent s'acquitter de cette contribution et rentrer le numéro d'attestation au moment de l'inscription.

Comment obtenir l'attestation ?

- Connectez-vous sur : messervicesetudiant.gouv.fr
- Créez votre compte
- Cliquez ensuite sur la rubrique CVEC afin d'accéder au portail <http://cvec.etudiant.gouv.fr/>
- Indiquez votre ville d'études
- Une attestation d'acquiescement par paiement ou par exonération, selon votre situation, vous sera délivrée

Attention : le numéro de CVEC est obligatoire pour pouvoir procéder à l'inscription. L'attestation délivrée est une pièce justificative indispensable dans le cadre de votre inscription administrative.

1.2 Notification de la bourse sur critères sociaux

Les étudiants boursiers doivent obligatoirement fournir une notification conditionnelle **de bourse du CROUS de Créteil** pour l'année universitaire 2020-2021 pour obtenir une exonération des droits de scolarité et valider le versement de leur bourse. Cette démarche concerne aussi les étudiants ayant une notification échelon 0, qui, de ce fait, confirme l'exonération du paiement des droits d'inscription et de l'exonération de la CVEC.

Liens utiles

Pour l'année universitaire 2020-2021, vous pouvez vous acquitter de la CVEC dès maintenant.

Plus d'information sur le site : <https://cvec.etudiant.gouv.fr/>

Plus d'information sur le site etudiant.gouv.fr

¹ LOI n° 2018-166 du 8 mars 2018 relative à l'orientation et à la réussite des étudiants NOR : ESRX1730554L

2. Inscription des primo-entrants

Les nouveaux étudiants doivent s'inscrire via le portail Taïga ENSA Paris-Est : <https://taiga.archi.fr/taiga/etd/>

- Sélectionnez ENSA-Paris-Est
- Utilisateur : prenom.nom
- Mot de passe : la première fois cliquer sur "envoi mot de passe"
Un mot de passe vous sera envoyé à l'adresse mail saisie dans Parcoursup pour les primo entrants de 1ère année, pour les autres à l'adresse mail saisie lors de la préinscription.

Pour télécharger les documents demandés lors de la préinscription dans votre portail :

Procédure : portail Taïga - Menu Personnel → Fichiers personnels

2.1 Documents à fournir pour l'inscription

Pour tous les étudiants :

- 1 attestation d'assurance responsabilité civile 2020-2021 à votre nom
- 1 attestation CVEC
- 1 attestation sur l'honneur sur le site internet de l'école
- 1 relevé d'identité bancaire de l'étudiant et de la personne ayant réglé les frais d'inscription le cas échéant

Pour les étudiants mineurs :

- 1 autorisation parentale à s'inscrire à l'école d'architecture

Pour les nouveaux étudiants :

- 1 photo d'identité format jpeg inférieur ou égal à 20 Ko

2.2 Pour les étudiants étrangers

De nationalité française ou ressortissants de l'Union européenne

- 1 photocopie de la carte nationale d'identité ou du passeport en cours de validité
- 1 photocopie du baccalauréat ou titre équivalent
- 1 photocopie du relevé de note du baccalauréat avec mention du numéro INE
- 1 attestation de carte Vitale en cours de validité ou photocopie de la carte européenne d'assurance maladie (CEAM)
- 1 copie du contrat de travail, le cas échéant
- 1 notification conditionnelle de bourse pour l'année d'inscription pour les candidats concernés

De nationalité étrangère (hors UE)

- 1 extrait de l'acte de naissance avec traduction obligatoire
- 1 photocopie du passeport portant le visa « étudiant » ou titre de séjour en cours de validité

A la rentrée, vous devrez présenter l'original des traduction(s) certifiée(s) conforme(s) du (ou des) diplôme(s) par un service officiel français ou par un traducteur agréé par les tribunaux et présentation des originaux.

3. Réinscriptions Licence, Master, Post-Master

Réinscription en ligne à partir de votre portail personnel Taïga à partir du lundi 08 juillet.

3.1 Documents à déposer sur la plateforme Taïga :

- 1 attestation responsabilité civile valable pour l'année universitaire 2020-2021
- 1 notification de bourse 2020-2021 délivrée par le CROUS de Créteil
- 1 attestation d'acquittement par paiement ou d'exonération de la CVEC

3.2 Pour les étudiants de nationalité étrangère hors UE

- 1 photocopie du passeport portant le visa « étudiant-élève » ou titre de séjour en cours de validité et présentation de l'original du document à la rentrée

3.3 Pour les étudiants en retour d'échange

Les inscriptions auront lieu après la soutenance des rapports d'études et du jury de licence en septembre sur le portail Taïga.

Les documents indiqués ci-dessus sont à déposer également dans le portail Taïga.

4. Les différents modes de paiement

En raison de la pandémie et de réouverture de l'école uniquement en septembre, l'agent comptable a privilégié les paiements par carte bancaire et/ou le virement bancaire.

Attention, les étudiants boursiers qui ne déposent pas de notification conditionnelle ne pourront pas être exonérés des frais d'inscription.

Mode de paiement	Procédure
Carte bancaire	Le règlement par carte bancaire est fortement conseillé. Cette solution est proposée via le portail Taiga et permet de payer en trois fois sans frais.
Virement bancaire	Les étudiants qui souhaitent effectuer un virement doivent écrire à l'agence comptable pour préciser cette modalité (agence.comptable@paris-est.archi.fr). Procédure : le libellé du règlement par virement bancaire doit obligatoirement préciser le nom, le prénom de l'étudiant et l'année d'inscription dans l'objet (ex : Dubois_Julie_L1). Code IBAN : FR76 1007 1750 0000 0010 0526 208 Code BIC : TRPUFRP1 Titulaire du compte : E.A. MARNE LA VALLEE ECOLE ARCHITECTURE
Espèces	Le règlement en espèces sera effectué uniquement sur place et sur rendez-vous à partir de septembre (écrire à agence.comptable@paris-est.archi.fr) et pour toute somme inférieure à 300 euros.
Mandat Cash	Le règlement en mandat cash sera effectué uniquement sur place et sur rendez-vous (écrire à agence.comptable@paris-est.archi.fr).

École d'architecture de la ville & des territoires Paris-Est

Vous pouvez rédiger cette attestation dans un logiciel de traitement de texte. En revanche, la signature doit obligatoirement être manuscrite.

ATTESTATION SUR L'HONNEUR

Je soussigné(e) [prénom et nom],

demeurant [adresse complète]

atteste sur l'honneur que les renseignements communiqués sont exacts et certifie avoir pris connaissance du règlement des études, du règlement intérieur de l'établissement et de ses annexes (charte informatique, autorisation et cession de droits à l'image) accessibles sur le site Internet de l'école.

J'ai connaissance que cette déclaration vaut pour la durée de mes études au sein de l'École nationale supérieure d'architecture de Paris-Est et je m'engage à informer l'administration de toute modification dans un délai raisonnable.

Fait à, le

Signature de l'étudiant

(ou de son représentant légal pour les étudiants mineurs)

PARTIE RÉSERVÉE AU DESTINATAIRE DU RELEVÉ

Le relevé ci-contre est destiné à être remis à vos créanciers ou débiteurs, français ou étrangers, appelés à faire inscrire des opérations à votre compte (virements, paiement des quittances etc...)

Identifiant national de compte bancaire - RIB				
Code banque	Code guichet	N° de compte	Clé RIB	Domiciliation
10071	75000	00001005262	08	TPPARIS RGF

Identifiant international de compte bancaire - IBAN

IBAN (International Bank Account Number)							
							BIC (Bank Identifier Code)
FR76	1007	1750	0000	0010	0526	208	TRPUFRP1

TITULAIRE DU COMPTE :

E.A. MARNE LA VALLEE ECOLE ARCHITECTURE

PARTIE RÉSERVÉE AU DESTINATAIRE DU RELEVÉ

Le relevé ci-contre est destiné à être remis à vos créanciers ou débiteurs, français ou étrangers, appelés à faire inscrire des opérations à votre compte (virements, paiement des quittances etc...)

Identifiant national de compte bancaire - RIB				
Code banque	Code guichet	N° de compte	Clé RIB	Domiciliation
10071	75000	00001005262	08	TPPARIS RGF

Identifiant international de compte bancaire - IBAN

IBAN (International Bank Account Number)							
							BIC (Bank Identifier Code)
FR76	1007	1750	0000	0010	0526	208	TRPUFRP1

TITULAIRE DU COMPTE :

E.A. MARNE LA VALLEE ECOLE ARCHITECTURE

PARTIE RÉSERVÉE AU DESTINATAIRE DU RELEVÉ

Le relevé ci-contre est destiné à être remis à vos créanciers ou débiteurs, français ou étrangers, appelés à faire inscrire des opérations à votre compte (virements, paiement des quittances etc...)

Identifiant national de compte bancaire - RIB				
Code banque	Code guichet	N° de compte	Clé RIB	Domiciliation
10071	75000	00001005262	08	TPPARIS RGF

Identifiant international de compte bancaire - IBAN

IBAN (International Bank Account Number)							
							BIC (Bank Identifier Code)
FR76	1007	1750	0000	0010	0526	208	TRPUFRP1

TITULAIRE DU COMPTE :

E.A. MARNE LA VALLEE ECOLE ARCHITECTURE